



Villemur Basket Club

PROTOCOLE COVID-19

Procédure réalisée par : Villemur Basket le 29 juin 2020 mise à jour le 01 décembre 2020.

Entrée en vigueur du décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020

Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs - Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 27 novembre 2020

Guide des Sports protocole de reprise d'activités sportives des mineurs - Ministère des Sports - 28 novembre 2020

Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction des différents protocoles du gouvernement.

https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/communiquede_presse_-_application_des_decisions_sanitaires_pour_le_sport_28112020.pdf

<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/decisionssanitairesport28112020.pdf>

01. Contexte

02. Cadre Juridique

03. Mise en place du protocole sanitaire lors des entraînements en gymnase

04. Plan Gymnase

01. Contexte

Le présent protocole précise les modalités d'organisation des activités sportives des mineurs pour la période d'allègement progressif du confinement. Il repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé et les avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

02. Cadre Juridique

Protocole de reprise d'activités sportives des mineurs édition du 28 novembre 2020, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Application des décisions sanitaires pour le sport du 27 novembre 2020. La reprise d'activités sportives des mineurs au sein des associations peut s'effectuer, en accord avec les propriétaires ou gestionnaires des équipements concernés :

<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitaireprisesportmineurs.pdf>

02.1 Dans les ERP de type X (établissements sportifs couverts), à partir du 15 décembre 2020.

02.2 Sauf nécessité impérieuse, les responsables légaux ne doivent pas

être admis dans les ERP où se déroulent les activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

04. *Mise en place du protocole sanitaire lors des entraînements en gymnase*

- 01. Masque obligatoire pour tous.**
- 02. Chaque joueur (euse) doit arrivé en tenue.**
- 03. Gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du gymnase.**
- 04. Port du masque par les entraîneurs.**
- 05. Chaque joueur doit venir avec sa gourde et ses affaires de sport (pas de prêt de matériel).**
- 06. Le matériel utilisé sera manipulé uniquement par l'entraîneur.**
- 07. Les vestiaires seront interdits.**
- 08. Entrée / Sortie du gymnase différenciée.**

Entrée Joueur(euses)



Gel HydroAlcolique

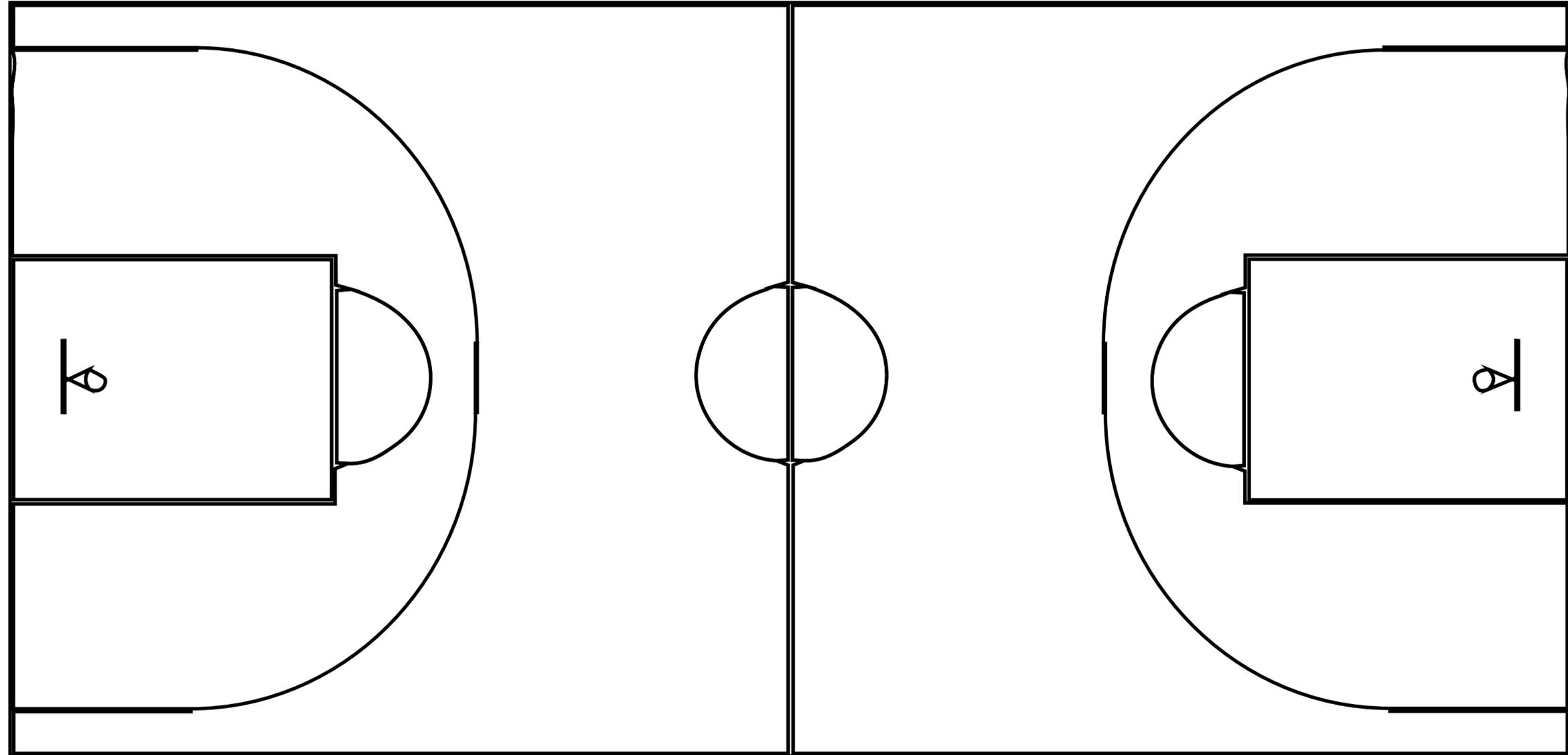


Procédure réalisée par : Villemur Basket le 29 juin 2020
mise à jour le 01 décembre 2020.

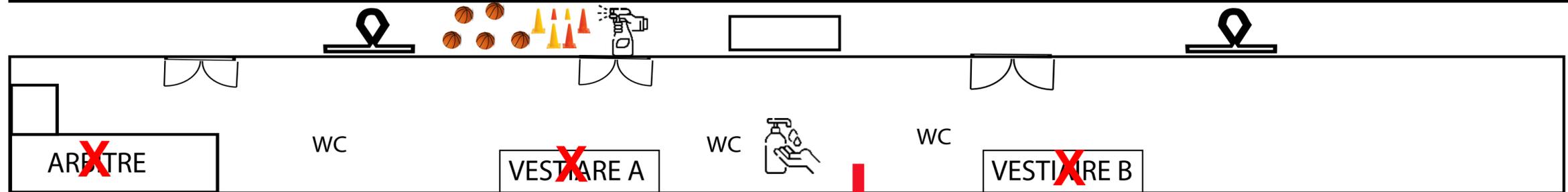
VILLEMUR BASKET
OCC003161

Mairie de Villemur-sur-Tarn
Place Charles OURGAUT
81400 Villemur-sur-Tarn
Assoc. loi 1901

SIREN/SIRET 842 618 001 00045



GOURDES-SAC



ARRETRE

WC

VESTIARE A

WC

VESTIARE B

WC



Sortie Joueur(euses)

